

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

CCAS MONTs

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire prévue à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics administratifs des communes de plus de 3.500 habitants.

Les orientations budgétaires doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, ce débat intervenant lors d'une séance distincte du conseil d'administration.

Le DOB a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux administrateurs les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du BP. Ce débat s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présenté par le Président.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice suivant mais aussi pour les années futures, en fonction des priorités et des choix budgétaires proposés par l'exécutif :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement pour les années à venir, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette (ce qui ne concerne pas le CCAS de Monts).

Le ROB doit obligatoirement être transmis au représentant de l'Etat dans le département et faire l'objet d'une publication.

TABLE DES MATIÈRES

Contenu

L'organisation et le statut	page 1
Le rôle du CCAS	page 2
Les missions	page 3
Le contexte	page 4
Evolution du budget	pages 5-11
Les manifestations	page 12
Les actions	page 16
Le logement social	page 17
Les prestataires	page 19

L'Organisation

Outre le Maire de la commune, Président de droit du CCAS, le conseil d'administration du CCAS est composé de membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de membres nommés par le Maire.

Le nombre de membres décidé par délibération du conseil municipal est de 8 membres élus.

Les 8 autres membres nommés par le Maire sont choisis parmi les personnes participant à des actions de préventions, d'animation ou de développement social ou qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Le Statut

Le CCAS est un établissement public administratif.

Cela se traduit par :

- une personnalité juridique morale de droit public
- un conseil d'administration
- un budget propre autonome, distinct de celui de la commune (même si le CCAS est dépendant financièrement de la commune par l'intermédiaire de la subvention d'équilibre)

Le Rôle du CCAS

Du bureau de bienfaisance au centre communal d'action sociale

Le traitement de la pauvreté et l'aide aux personnes en difficulté ne datent pas d'hier. De la charité chrétienne aux bureaux de bienfaisance, jusqu'aux bureaux d'aide sociale, l'action sociale s'est progressivement organisée.

Le 6 janvier 1986, quand les bureaux d'aide sociale deviennent les centres communaux d'action sociale, l'Etat leur délègue une compétence globale dans le vaste champ de l'action sociale et médico-sociale, consécutivement aux lois de décentralisation.

Aujourd'hui

Ce sont les CCAS qui aident et soutiennent les plus défavorisés dans un contexte cependant beaucoup plus large d'interventions de développement social local.

Le rôle du Centre Communal d'Action Sociale est de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la commune et de l'aide sociale. C'est un relais efficace pour la mise en application des politiques sociales nationales, départementales et communales. Il doit cibler son action auprès des monstres les plus fragiles.

Destiné aux personnes les plus précarisées, l'orientation ou l'accompagnement mis en place doit leur permettre un retour à une vie sociale et personnelle de qualité.

Les Missions

Le CCAS met en œuvre la politique sociale déterminée par la loi et les élus. Il a un rôle d'accompagnement, d'écoute, d'information, d'orientation, de soutien et d'aide aux personnes. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées.

Le public accueilli est, selon la demande, soit orienté vers les structures appropriées aux besoins, soit accompagné selon les difficultés.

La mise en place d'une relation de confiance permet aussi la résolution progressive des difficultés repérées qui entravent l'acquisition ou la restauration de l'autonomie.

AIDE SOCIALE LEGALE

- L'instruction des dossiers d'aide sociale et d'obligation alimentaire.
- La domiciliation au CCAS,
- La gestion des logements sociaux,
- Le recensement des seniors dans le cadre du plan canicule : personnes âgées, fragiles et isolées.

AIDE SOCIALE FACULTATIVE (elles sont spécifiques à chaque CCAS).

- Les aides financières,
- La distribution des colis alimentaires,
- Le transport par minibus des seniors de 70 ans et plus, chaque mardi, ne souffrant d'aucun handicap moteur (le minibus n'étant pas adapté) et/ou n'ayant pas de moyen de locomotion.
- Le transport par taxi des seniors désirant se rendre une fois tous les 15 jours au marché de la Rauderie, le samedi matin,
- L'aide au permis de conduire pour les jeunes de 17 à 30 ans souhaitant s'insérer ou ayant un projet professionnel (sous conditions),
- L'aide aux sorties scolaires (sous conditions),
- L'attribution de l'allocation chauffage (sous conditions).

Contexte actuel en France

Selon les chefs d'entreprise qui participent à notre enquête (environ 8 500 entreprises ou établissements interrogés entre le 29 octobre et le 6 novembre), l'activité économique continue de progresser en octobre, portée par les services marchands, certaines branches industrielles et un rebond dans le secteur du bâtiment. La production industrielle progresse davantage qu'anticipé, soutenue par l'aéronautique, la chimie et les biens d'équipement, tandis que l'agroalimentaire et l'automobile enregistrent un recul. Les services marchands affichent une nette progression dans les services aux entreprises, la restauration et le travail temporaire.

En novembre, la croissance se poursuit dans l'industrie et les services, mais à un rythme plus modéré. Les carnets de commandes industriels restent dans l'ensemble peu fournis et l'incertitude élevée, alimentée par la situation politique.

La trésorerie des entreprises est jugée globalement équilibrée, mais elle se détériore dans certains secteurs industriels.

Les difficultés d'approvisionnement dans l'industrie restent limitées (7 % des entreprises), hormis dans l'aéronautique et l'automobile. Les hausses de prix des intrants dans certains secteurs se diffusent partiellement, entraînant une légère remontée des prix de vente dans l'industrie. Les prix restent orientés à la baisse dans le bâtiment et suivent une évolution très modérée dans les services.

Les difficultés de recrutement demeurent stables (17 % des entreprises), avec un léger regain d'emploi, porté par les services et le recours à l'intérim.

Sur la base des résultats de l'enquête, complétés par d'autres indicateurs, nous estimons que le PIB progresserait légèrement au quatrième trimestre.

(Source Banque de France)

L'évolution du budget du CCAS

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Dépenses	55.648.49€	57.283.22€	74.361.52€	66.128.72€	70.114.40€
Recettes	68.215.70€	60.604.13€	67.529.67€	62.143.52€	110.756.82€
Charges du personnel	25.786.00€	26.354.73€	41.063.25€	41.242.85€	44.000.00€

Pour 2025, les dépenses de fonctionnement ont augmenté avec l'augmentation du coût de la vie ; à savoir que le chapitre 012 charge du personnel pour 44.000€ sont inclus dans ce chiffre. La partie propre pour le fonctionnement du service est 26.114.40€.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de façons significatives avec les deux thés dansants, les très bons résultats des différentes bourses/ventes de seconde main entre autres, il y a eu deux dons en 2025.

Les charges du personnel sont liées à la mise à disposition d'un agent de la mairie avec une quotité de travail à 100% et à temps plein depuis le 1^{er} janvier 2023, et des augmentations annuelles ce qui fait augmenter le chapitre 012 chaque année.

Rappelons que le

Subvention de la commune accordée au CCAS depuis 2021

Année	Subvention communale
2021	57.000.00€
2022	58.000.00€
2023	62.900.00€
2024	58.000.00€
2025	64.000.00€
2026	70.000.00€

Afin d'obtenir un budget sincère, il est demandé 70.000€ pour 2026, sachant qu'il a été demandé au CCAS de prendre en charge la subvention de 4.000€ de l'Epicerie de sociale.

a) Les recettes de la section de Fonctionnement

	2021	2022	2023	2024	2025
70 - Produits des services	3.792.99 €	531.74€	549.15€	503.50€	448.00€
74 - dotation	57.000.00 €	58.000.00€	62.900.00€	58.000.00€	64.000.00€
75 - Autres produits	1.116.00 €	1.490.79€	2.987.00€	3.640.02€	5508.82€
002 - Excédent N-1	4.545.42 €	10.805.92€	9.178.85€	7.294.98€	3.309.78€

Les chiffres 2025 sont un estimatif établi après les derniers encaissements des recettes 2025. Ces données ne constituent pas le résultat définitif de l'exercice qui sera alors connu lors du vote du compte financier unique (CFU) 2025.

Chapitre 70 - Produits des services

Ce chapitre prend en compte les recettes de la prestation du taxi (le samedi matin par les seniors).

Chapitre 74 - Dotations et participations

Les 64.000€ correspondent à la subvention 2025 versée par la ville au profit du CCAS.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne les recettes des différentes bourses et ventes de seconde main organisées sur l'année 2025, de la participation au repas des anciens et des thés dansants.

b) Les dépenses de la section de Fonctionnement

	2021	2022	2023	2024	2025
011 - Charges à caractère général	18.098,40 €	19.868,28 €	21.660.14€	18.131.20€	21.407.32€
012 - Charges de personnel	25.786,00 € (70%)	26.354,73 € (70%)	41.063.25€ (100%)	41.242.85€ (100%)	44.000.00€
65 - Autres charges de gestion courante	8.322,15 €	9.627,73 €	9.356.75€	6.823.22€	4.274.00€
67 - charges exceptionnelles		199.00€			

Les chiffres 2025 sont un estimatif établi après les derniers encaissements des recettes 2025. Ces données ne constituent pas le résultat définitif de l'exercice qui sera alors connu lors du vote du compte financier unique (CFU) 2025.

Chapitre 011- Charges à caractère général

Ce chapitre rassemble l'ensemble des charges de la gestion courante du CCAS. Pour 2025, des dépenses en hausse en cohérence avec le coût de la vie et l'augmentation chaque année des charges fixes : cotisation d'assurance, adhésion UNCCAS, Banque alimentaire, carburant...

Chapitre 012 - Charges du personnel

Ce chapitre est dédié au remboursement du salaire (avec les charge sociales) de l'agent du CCAS mis à disposition à 100% depuis le 1^{er} janvier 2023.

Chapitre 65 -Autres charges de gestion courante

Ce chapitre englobe : les aides financières ponctuelles aux familles, le remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (8 demandes), l'attribution de l'allocation chauffage (6 demandes) et les aides au permis de conduire (1 demande en 2025). Il y a eu moins d'aides financières pour 2025.

Il n'y a pas eu une sortie scolaire en 2025. Prochaine sortie 4 classes de CM en classe de neige de l'école élémentaire Joseph DAUMAIN.

ROB 2026

c) Les recettes de la section d'investissement

	2021	2022	2023	2024	2025
16 – Emprunt d'équilibre					
042 - Amortissements	1.137,72 €	772,68€	740.38€	374.30€	433.08€
Total	1.137,72 €	772,68€	740.38€	374.30€	433.08€
001 : report N-1	623,57 €	1.761,29€	1.597.87€	2.338.25€	2.476.37€

Les chiffres 2025 sont un estimatif établi après les derniers encaissements des recettes 2025. Ces données ne constituent pas le résultat définitif de l'exercice qui sera alors connu lors du vote du compte financier unique (CFU) 2025.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Le CCAS n'a pas de dette. Le chapitre 16 permet simplement d'établir un jeu d'écriture afin d'équilibrer les recettes et les dépenses d'investissement.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre et de transfert :

Ce chapitre permet d'amortir les biens chaque année.

Chapitre 001 - Solde d'exécution N-1

Ce chapitre concerne le résultat excédentaire de l'année N-1.

d) Les dépenses de la section d'investissement

	2021	2022	2023	2024	2025
21 – Dépenses d'équipement	194,50 €	104,24€	501.00€	253.28€	429.95€
Total	194,50 €	104,24€	501.00€	253.28€	429.95€

Les chiffres 2025 sont un estimatif établi après les derniers encaissements des recettes 2025. Ces données ne constituent pas le résultat définitif de l'exercice qui sera alors connu lors du vote du compte financier unique (CFU) 2025.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Ce chapitre concerne les dépenses d'investissement.

Pour l'année 2025 : 1 ordinateur portable.

Prospectives financières

a) Les recettes prévisionnelles de la section de Fonctionnement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
70 - Produits des services	3.833,00 €	3.633,99 €	1.084,17€	549.15€	503.50€	448.00€
74 - dotation	57.000,00 €	58.000,00 €	62.900,00€	58.000.00€	64.000.00€	70.000€
75 - Produits exceptionnels	1.118,00€	970,00 €	1.530,00€	2.987.00€	3.639.97€	5.508.82€
Recettes de gestion	61.951,00 €	62.133,13 €	66.245,00	61.536.15€	68.143.47€	75.956.82€

Chapitre 70 - Produits des services

Petite baisse de recettes en 2025 en raison de la baisse de la fréquence de la prestation du taxi, celle-ci réduit à deux trajets aller/retour par mois au lieu de quatre. Elle ne devrait pas être beaucoup plus importante en 2026.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Tout en tenant compte du contexte budgétaire des collectivités, notamment avec la forte hausse des dépenses d'énergie, la dotation de la ville devra toutefois être en hausse pour 2026, afin de maintenir au minimum les actions du CCAS. De plus il est demandé au CCAS de prendre en charge 4.000€ pour la subvention de l'Épicerie sociale, ce qui élève le montant de la subvention mairie.

Chapitre 75 - Produits exceptionnels

Produits des recettes : du repas des anciens (tarif à 14€ pour 2025/2026), des bourses/ventes de seconde main (3€), des thés dansants (6€/8€) et des dons. Les puces de couturières qui ont été annulées en 2025, sont envisagées pour 2026, cela permettra aussi d'avoir des recettes supplémentaires.

b) Les dépenses prévisionnelles de la section de Fonctionnement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
011 - Charges à caractère général	18.098,40 €	20.457,00 €	23.665,00€	20.615.00€	21.323.00€	25.765.00€
012 - Charges de personnel	26.317,00 €	26.500,00 €	39.351.02€	40.800.00€	43.638.00	45.275.00€
65 - Autres charges de gestion courante	8.322,15 €	14.240,00 €	14.880,00€	8.800.00€	6030.00€	5.680.00€
67 - charges exceptionnelle						

ROB 2026

Dépenses de gestion	55.012,99 €	61.197,00 €	64.845,00€	69.715.00€	70.991	76.720€
----------------------------	----------------	-------------	------------	------------	--------	----------------

Chapitre 011- Charges à caractère général

Chapitre relatif aux dépenses quotidiennes du CCAS. Il est à prévoir une hausse des cotisations diverses (UNCCAS, assurance, Chocolat pour 653€ en 2025 par exemple) comme chaque année. Maintien du coût du repas des anciens (menu à 34) et du coût du taxi à 1800€/an, petite augmentation de l'affranchissement et du carburant.

Chapitre 012 - Charges du personnel

Les dépenses de charges du personnel (remboursement du salaire de l'agent mis à disposition par la commune), de l'Urssaf pour les bénévoles vont subir une hausse.

Chapitre 65 -Autres charges de gestion courante

Ce chapitre concerne l'ensemble des aides financières dans sa globalité.

En 2026 : baisse des aides financières, aux sorties scolaires, du permis de conduire, de l'allocation chauffage, annulation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

c) Les recettes prévisionnelles de la section d'investissement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
16 - Emprunt d'équilibre						
040 - Amortissements	1.137,78€	636,13 €	740,38€	1000€	600€	322€

Chapitre 040 - Opérations d'ordre et de transfert :

Ce chapitre permet le transfert entre sections : 042 en dépenses de fonctionnement et 040 en recettes divertissements.

d) Les dépenses prévisionnelles de la section d'investissement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
020 dépenses imprévues			55,52€			
21 - Dépenses d'équipement	1.137,78€	636,13 €	684,86€	1000€	600€	900€

Chapitre 020 – dépenses imprévus : dans la limite de 4%.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Ce chapitre concerne les dépenses d'investissement. Pour 2026, les investissements prévus sont :

- Portants pour les ventes de secondes mains

Les manifestations

Octobre Rose

Devant la gravité du cancer du sein qui touche beaucoup de femmes, le CCAS, sensible à cette maladie, a organisé plusieurs manifestations :

-Présence au marché de Monts, le **samedi 04 octobre matin** avec l'association Bulle d'air pour les aidants/aidés et l'association Au sein des femmes de Touraine.

-Organisation d'une soirée dansante caritative le **samedi 04 octobre en soirée** avec notre partenaire Domitys et l'association Au sein des femmes de Touraine, avec plus de 80 participants.

-La septième édition d'Octobre Rose, toujours en partenariat avec la Randonnée Montoise, s'est déroulée le **dimanche 12 octobre 2025**, au Domaine de Candé.

Outre la traditionnelle randonnée de l'après-midi, un run and bike a été organisé avec la course des Roses à la suite. De nombreux partenaires étaient présents : Les laboratoires Boiron, Fight Club, Domitys, une praticienne en socio-esthétique, le Comité des fêtes... Cette année l'affiche de l'événement a été particulièrement mise à l'honneur avec deux montoises, dont l'une était un ancien agent de la commune de Monts.

Plus de 600 visiteurs sur la seule journée du 12 octobre et un don total de **3.350€** a été récolté en faveur de l'association **Au sein des femmes de Touraine (Joué-Lès-Tours)**.

La soirée caritative sera reconduite le vendredi 25 septembre 2026 à l'espace Cocteau et Octobre Rose le dimanche 11 octobre 2026.

-Une très belle **exposition de portraits intergénérationnels** « Femmes de mère en fille » prêtée par La ligue contre le cancer était disponible dans le hall de la mairie et au 1^{er} étage du 20 au 31 octobre.

-Le CCAS a remis **216 pochettes** au service oncologie du CHU Bretonneau, confectionnées par les montois en 2024/2025 pour les patientes atteintes du cancer du sein.

La semaine bleue

Il est primordial de consolider les actions en faveur des seniors. La semaine bleue dédiée aux retraités et aux seniors constitue un moment privilégié pour informer, sensibiliser et partager. Cette semaine d'activité, contribue à la rencontre, à l'échange, au maintien du lien social qui joue un rôle majeur dans le bien vieillir.

Cette année, l'événement s'est déroulé du **19 au 23 mai 2025** avec des ateliers bien-être et des visites de sites (TERRA BOTANICA, visite de la Magnanerie, un drainage lymphatique du visage, un atelier floral, découverte d'une safranière, yoga du rire ...). Plus de 110 personnes ont participé aux ateliers. Les différentes activités ont été très appréciées par les participants, sachant que les personnes pouvaient s'inscrire uniquement sur un seul atelier (et sur liste d'attente pour d'autres activités), ce qui a permis à des montois(e) de découvrir la semaine bleue de Monts.

Prochaine édition : **18 au 22 mai 2026.**

Bourse et ventes de secondes mains

- Une vente de seconde main de vêtements de Printemps/été et accessoires : **28 au 30 mars 2025.**
- Une bourse aux vêtements d'automne/hiver et de ski : **10 au 12 octobre 2025.**
- Une bourse aux jouets et petits articles de puériculture : **14 au 16 novembre 2025**

Pour 2026, et en concertation avec la coordinatrice et les bénévoles, il va être proposé aux administrés les 4 bourses suivantes :

- Une vente de secondes mains de vêtements Printemps/été et accessoires du **06 au 08 mars 2026.**
- Une bourse de petits électroménagers **du 12 au 14 juin 2026.**
- Une vente de secondes mains de vêtements d'automne/hiver et de vêtements de ski : **02 au 04 octobre 2026**
- Une bourse aux jouets et petits articles de puériculture : **13 au 15 novembre 2026.**

Repas des anciens

Le repas des anciens s'est déroulé le **dimanche 05 octobre 2025** en présence de 130 personnes qui ont pu apprécier l'orchestre NICH DILEEM. Le traiteur MARCEUL RECEPTION de Notre Dame d'Oé, était présent pour la première fois avec un menu à 34€ par personne.

Pour 2026, il est proposé de maintenir le prix du menu à **34€** et de limiter le nombre de convives à 130 personnes par souci économique et donc qualitatif du repas. Le traiteur PELLAULT a répondu à cette demande, il sera le prochain traiteur avec une animation à nouveau avec NICH DILEEM au même tarif (750€).

Une participation de **14€** sera demandée aux bénéficiaires.

ROB 2026

Le repas se déroulera, le **dimanche 1^{ER} février 2026**.

Le changement est dû au fait que l'organisation du repas dur le mois de septembre ou d'octobre ne trouvait plus son sens, alors qu'un repas sur le premier trimestre, annonce et fête la nouvelle année. De plus, de nombreuses manifestations sont organisées en fin d'année, ce qui a nécessité une réflexion sur la répartition du travail de l'agent du CCAS, à la fois en bureau pour les préparations et sur le terrain le jour J. De cette façon, un équilibre a été trouvé.

246 colis gourmands ont été distribués par les bénévoles sur la semaine du 16 au 18 décembre 2025.

Participation à la journée des associations.

Pour la seconde fois, le CCAS a participé à la journée des associations le **samedi 6 septembre**. Ce qui a permis de faire connaître aux plus curieux les actions et les activités du CCAS.

Prochaine date : samedi 05 septembre 2026.

Thé dansant du 20 mars et 25 novembre

Le **mardi 20 mars 2025**, s'est déroulé le second thé dansant organisé sur la commune. 80 personnes (montois et hors montois) ont pu assister à cet événement, puis le troisième le **25 novembre** dernier avec 92 personnes. Une demande de la part des seniors qui ont, pour certains, contribués à faire la publicité du thé dansant avec des bénévoles. Les troubadours Saumurois ont animé les deux après-midis avec du musette, de la danse en ligne très prisée des danseurs. Le CCAS continu pour 2026 d'organiser deux thés dansants.

Les prochains : le **19 mars et le mardi 24 novembre 2026**, à l'espace Cocteau.

Rando nocturne

En partenariat avec l'association la Randonnée montoise et le Comité des fêtes montois, il a été organisé une randonnée nocturne de 10 kms avec des étapes gourmandes le **samedi 14 juin 2025** de 18h à 23h (5 étapes). Cet événement familial avait pour vocation de rassembler les gens, de découvrir la nature, d'écouter, de bouger et de plonger dans les étoiles. Une première parfaitement réussie avec 130 participants. 3€ ont été récupérés sur chaque inscription et reversés à l'association EPILEPSIE 37. Prochaine rando nocturne le **samedi 06 juin 2026**.

Puce de couturière (reportée)

Ayant de nombreuses couturières sur la commune, et des clubs de couture, il avait été décidé d'organiser des Puces de couturières (vente de matériel et tissu, dentelle, laine... pour la couture). Mais la manifestation a été annulée car elle tombait le jour de la fête des mères. Cet événement pourrait-être reporté au samedi 18 avril 2026 (à confirmer car pendant les vacances scolaires).

Dons et legs

-la communauté des gens du voyage a fait un don de 500€ au CCAS, suite à leur installation en face du gymnase pendant une quinzaine de jours.

-ASTREA MONTS a fait un don de 300€ au CCAS pour l'organisation des événements Octobre Rose.

-La société BALARAMA de Fondettes qui fabrique des barres de céréales a fait un don de 11 cartons de barres de céréales pour la journée sportive Octobre Rose du 12 octobre. En plus des habituels partenaires ; SUPER U de Monts et LECLERC de Joué-Lès-Tours.

-Le Domaine de Candé a fait don d'une vingtaine de courges (potimarron, citrouille, pâtisson...) en faveur des bénéficiaires du colis alimentaire. Un autre don en légumes et prévu au Printemps.

Pique-nique et repas de Noël

Un pique-nique au domaine de Candé a été organisé le 29 juillet. Une quinzaine de personnes étaient présentes sous un beau soleil, certains montois ont découvert le site.

Un repas de Noël a été organisé le 05 décembre à la Grange Doisneau avec 26 personnes.

Marché de Noël le 13 et 14 décembre 2025

Le CCAS était présent lors du marché de Noël du 13 et 14 décembre. Il a été sollicité pour organiser une action solidaire. Il a été proposé aux visiteurs de confectionner une boîte ou un sac à dos rempli d'un truc chaud, d'un truc bon et réconfortant, d'un mot doux festif, d'un truc pour le compagnon, d'un produit d'hygiène. L'action a permis de récolter 89 boîtes solidaires qui ont été données au **secours populaire** du comité de Joué les Tours, qui ont été redistribuées aux plus démunis lors de maraudes, avec la participation des scouts de Monts.

Les nouveautés 2026

Les élections municipales ne permettent pas de créer de nouvelles manifestations pour l'année 2026, néanmoins, elle permet une extension des manifestations déjà existantes.

Aussi, dans notre démarche pour la lutte contre l'isolement, la semaine bleue pourrait s'étendre avec deux journées supplémentaires et exceptionnelles : une journée à la mer (en Charente maritime) et une journée culture (découverte du patrimoine Tourangeau). Les journées à thèmes permettent de contenter tous les intérêts.

Les actions

Le colis alimentaire

Le CCAS peut attribuer un colis alimentaire à toute personne en difficulté.

La distribution ne peut se faire qu'après évaluation de la situation sociale afin d'identifier la nécessité de ce colis et l'accompagnement à mettre en œuvre.

En effet, il convient d'effectuer un reste à vivre mensuel (montant des ressources – montant des charge).

Depuis octobre 2018, le colis est distribué deux fois dans le mois : le deuxième mercredi et le quatrième vendredi de chaque mois, pour une durée de trois mois, renouvelable si nécessaire.

Les agents du service technique vont récupérer les denrées le mercredi matin et vendredi matin à la Banque Alimentaire de Touraine (produits ; frais, surgelés, secs, fruits et légumes) qui seront distribués aux bénéficiaires en fin de matinée et en début d'après-midi.

- **51 familles en 2025**, 55 familles en 2024 (52 familles en 2023, 41 familles en 2019, 52 familles en 2020, 49 familles en 2021, 51 familles en 2022).

Des collectes ont été organisées en partenariat avec la Banque alimentaire de Touraine :

-Collecte de Printemps, 16 au 18 mai : **1.302 kg** (944 kg en 2024).

-Collecte nationale, **28 au 30 novembre 2025** : 1.580kg (1.760kg en 2024)

Le registre des personnes âgées, fragiles et isolées.

Obligatoire depuis la canicule de 2003, l'article L.121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise qu'un registre nominatif doit être tenu par le Maire, qui recense les personnes âgées, fragiles, isolées. La démarche d'inscription est volontaire.

En cas d'intempérie, le CCAS doit tout mettre en œuvre pour prévenir des risques. Cette démarche impose une réflexion sur l'intervention du CCAS, mais aussi sur le suivi des personnes vulnérables.

171 foyers se sont inscrits sur ce registre en 2025.

Le logement social

Les logements sociaux sont construits par des bailleurs sociaux avec des aides (avantages fiscaux, subventions publiques et prêts à taux privilégiés), afin de loger des personnes aux revenus modestes.

Les loyers des logements sociaux, tout comme la désignation des locataires, sont soumis à des règles fixées par l'Etat. Ainsi, le montant du loyer au m² est limité et le locataire devra passer par une commission d'attribution pour obtenir un logement. C'est cette commission qui va regarder si les candidats répondent bien aux critères fixés, notamment le plafond de revenus. L'accès au logement social est en effet conditionné à des ressources maximales : le logement devant permettre à des ménages modestes de bénéficier des loyers moindres que dans le parc privé, les revenus des ménages sont forcément limités.

Une demande de logement peut être déposée directement au CCAS ou bien via internet sur le site : www.demande-logement-social.gouv.fr. Cette demande sera enregistrée pour un an renouvelable, au sein d'un fichier commun. Une attestation sera envoyée au demandeur, précisant un numéro unique départemental qui identifie la demande et confirme l'enregistrement.

Le CCAS participe activement aux Commissions d'Attribution de Logement (CAL).

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les réservations portent sur un flux annuel de logements (%) et non plus sur un stock identifié par logement.

Elle doit permettre :

- d'apporter une plus grande souplesse et une plus grande fluidité dans l'orientation des logements vers tel ou tel public, ou tel ou tel réservataire.
- d'optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée,
- de maîtriser la mobilité résidentielle,
- de renforcer le partenariat entre les bailleurs et les réservataires pour une meilleure gestion des attributions au service de la politique du logement.

Le calcul des droits sur le flux annuel pour les réservataires :

Le flux annuel de logements est exprimé en pourcentage. Par principe, ce pourcentage est calculé par un rapport, entre:

- le nombre de logements sur lesquels un réservataire dispose de droits de réservation
- le nombre total de logements au sein du patrimoine du bailleur sur un département.

Sont déduites du calcul : les réservations au profit des services relevant de la défense nationale, de la sécurité intérieure ou des établissements de santé (logements identifiés dans des programmes).

Les collectivités disposent, en contrepartie de la garantie financière des emprunts, de 20% au plus des réservations. Des réservations supplémentaires peuvent-être octroyées en cas de financement ou d'apport de terrain. La réforme conforte ainsi les droits et le rôle des collectivités territoriales.

La part de l'Etat représente 30 % au plus du flux annuel total de logements de chaque bailleur. Le taux s'applique uniformément sur chaque commune du département.

Sur l'année 2025, la municipalité a bénéficié de :

4 logements avec VAL TOURAINE HABITAT

1 logement avec TOURAINE LOGEMENT

1 logement avec VALLOIRE HABITAT

1 logement avec SCALIS

En conséquence, 7 familles ont été logées en 2025 (14 familles en 2024).

Les services partenaires

PISE (Point Information Service Emploi)

C'est un accueil de proximité et un lieu ressources pour les questions liées à l'emploi, pour les demandeurs d'emploi du Val de l'Indre.

Assistante sociale

Madame Catherine RAINGEAUD, assistante sociale du secteur, intervient sur la commune de Monts. Elle reçoit les administrés le mardi matin en mairie sur RDV ou à Veigné lors de ses permanences (allée de la Robinetterie).

Atelier équilibre

L'association SIEIL BLEU a mis en place des ateliers équilibres afin de répondre à une demande des seniors. Chaque vendredi, se déroule (salle St EXUPERY) un atelier équilibre pour les seniors. Elle prend en compte les difficultés liées à l'état physique des seniors.

ARVAN

L'association montoise fondée en 1983, a acquis un chalet et l'a transformé en maison familiale de vacances. Ainsi, chaque été, l'association permet à deux familles montoises (sur choix du CCAS), de partir gracieusement à la montagne (Saint Sorlin d'Arves) avec une prise en charge des frais d'essence et d'autoroute. 2 familles sont parties en 2025.